



Location appart avec lave linge fourni

Par **nelsen34**, le **28/11/2014** à **07:25**

Bonjour,

Je vais louer un appartement non meublé dans une résidence qui est loué avec un lave-linge. Ce lave-linge ne me plait pas, ai-je le droit de l'enlever? Si je le vends qu'est ce que je risque? Des poursuites en plus de la non restitution de la caution ou pas ? Ou dois-je m'encombrer a le stocker quelque part et a utiliser le mien ? Comment faire et que me conseiller vous ? Je précise que passe par une agence...

Merci par avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **28/11/2014** à **07:52**

Bonjour,

Tout dépend si cet appareil est cité au bail et/ou à l'état des lieux.

Si oui, vous devrez rendre le logement, lors de votre départ, avec cet appareil en place.

Si non, vous en faites ce que vous voulez...